N° 55 — CXXVIII^me Année | Un numéro : 5 centimes | Mardi 7 Mars 1893

CONSEIL D'ETAT NEUCHATEL

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

ABONNEMENTS

	1 AN	6 MOIS	3 MOIS
La Feuille prise au bureau	6 —	3 20	1 80
» rendue franco par la porteuse	8 —	4 20	2 30
» » » » la poste	9 —	4 70	2 60
Union postale, par 1 numéro	25 —	13 —	6 75
» par 2 numéros	20 —	10 50	5 50

Abonnement pris aux bureaux de poste, 10 centimes en sus.

CHEMINS DE FER

DÉPARTS POUR								ARRIVÉES DE							
4 40	—	7 12	7 55	9 47	10 48	1 45	3 45	5 18	7 42	—	BIENNE	7 05	10 20	11 20	—	1 15	4 —	5 13	7 22	8 18	9 02	10 25
5 —		7 15		11 25		1 42		4 18		7 30	9 06	LAUSANNE	7 47		9 42		10 35		1 05		3 40		7 30		10 37
—		7 47		11 48		1 48		5 23		8 18	—	PONTARLIER	7 08		9 30		—		—		3 30		7 05		11 —
—		7 57		10 44		1 46		4 05		7 52	—	LOCLE	7 06		10 43		—		1 39		3 32		7 10		8 58

Départs pour Bateaux à vapeur				Arrivées de
8 10		4 30	—	MORAT	7 35		3 30	—
—		4 15	—	ESTAVAYER	7 50		—	—

Régional Neuchâtel-Cortaillod-Boudry

DÉP.	7 50	10 07	12 17	1 03	2	4 23	6 20	8 —	10 12
ARRIV.	7 41	9 23	12 19	1 20	1 46	3 26	6 03	7 51	9 58

ANNONCES

Cantonales		Non Cantonales	
De 1 à 3 lignes	0 50	La ligne ou son espace	0 15
» 4 à 5 »	0 65	Répétition	0 10
» 6 à 7 »	0 75		
» 8 lignes et au delà, la ligne	0 10	Réclames	0 20
Répétition	0 08	Avis mortuaire, minimum	2 —

Avis tardif, 20 cent. la ligne (minimum fr. 1). Lettres noires, 5 centimes la ligne de surcharge. Encadrements depuis 50 centimes.

Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par remboursement.

Bulletin météorologique — MARS

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempr. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ÉTAT DU CIEL
6	+ 5.8	+ 3.6	+ 8 4	723.7		var.	faibl.	couv

Pluie fine intermittente jusqu'à 6 heures du soir. Le ciel s'éclaircit vers 7 heures.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0

suivant les données de l'Observatoire

Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719mm,6

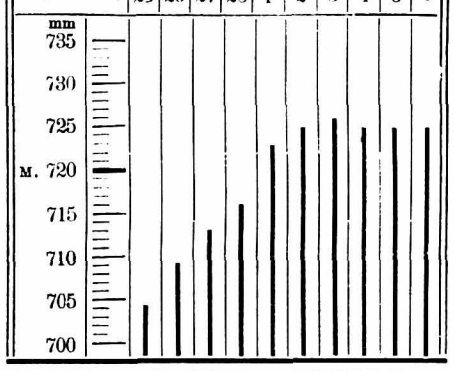

NIVEAU DU LAC :

Du 6 mars (7 h. du m.) :	429 m. 360
Du 7 »	429 m. 380

Toute demande d'adresse faite par lettre à notre bureau doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse, sinon celle-ci ne sera pas affranchie

PUBLICATIONS COMMUNALES

CONCOURS

La Commune de Neuchâtel met au concours la fourniture des arbres et arbustes pour l'aménagement des terrains du Crêt du Plan

Les jardiniers et horticulteurs qui désirent soumissionner peuvent prendre connaissance des conditions au bureau des Travaux publics, Hôtel municipal, d'ici au samedi 11 courant.

Neuchâtel, 3 mars 1893.

Direction des Travaux publics.

PIERRE DE TAILLE

La nouvelle carrière de la Commune de Neuchâtel, à Tête-Plumée (Champ-Monsieur), se trouvant en exploitation depuis le 1er février, les personnes qui désirent traiter pour des fournitures de roc, sont invitées à s'adresser soit à la Direction soussignée, soit à M. Paul Journot, maître-carrier, Rocher 28.

Neuchâtel, le 15 février 1893.

Direction des Finances communales.

IMMEUBLES A VENDRE

VENTE VOLONTAIRE

par voie d'enchères publiques, le jeudi 9 mars 1893, dès les 9 heures du matin, à l'Ecluse n° 41, d'un atelier de menuisier-ébéniste.

La vente aura lieu en bloc ou au détail.

On vendra au détail des établis, des chassis, des serre-joints, des rabots et quantité d'autres objets dont le détail est supprimé.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau de l'Intermédiaire, rue de l'Hôpital 18.

ENCHÈRES D'IMMEUBLES

En exécution d'un jugement d'expropriation rendu par le tribunal civil de Neuchâtel le 29 avril 1892 contre le citoyen **Louis-Samuel Chappuis,** agriculteur, **ses trois enfants, Paul-Numa, Louis-Samuel et Elmire-Marie Chappuis, en leur qualité d'héritiers de leur mère, dame Marie-Judith Chappuis née Belperroud,** et contre le citoyen **François-Louis Chappuis,** tous domiciliés à Cornaux, il sera procédé par le juge de paix de Saint-Blaise, **qui siégera à l'hôtel du Soleil, à Cornaux, le jeudi 16 mars 1893, à 3 h. après midi,** à la vente par voie d'enchères publiques des immeubles désignés comme suit au :

I. *Cadastre de Wavre*

Art. 19, plan folio 7, n° 13. Sous les Bugnons, champ de 1638 m². Limites : Nord 29, Est 168, Sud 239, Ouest 20, 147.

II. *Cadastre de Cornaux*

Art. 1543, plan folio 31, n° 25. Sur le Bois, champ de 1197 m². Limites : Nord, 1100 ; Est, 930 ; Sud, 1518, 599 ; Ouest, 1542.

Provient de l'art. 119.

Art. 111, plan folio 9, n° 23. Les Chenaillettes, vigne de 909 m². Limites : Nord, 1259 ; Est, 521, 512 ; Sud, 1038 ; Ouest, 616, 243.

Art. 114, plan folio 20, n° 24. Les Gélènes, vigne de 319 m². Limites : Nord, 1016 ; Est, 1273 ; Sud, 1434 ; Ouest, le Chemin du Longin.

Art. 117, plan folio 28, n° 25. Derrière le Bois, champ de 3519 m². Limites : Nord, 1438 ; Est, 653 ; Sud, 106 ; Ouest, 832.

Art. 122, plan folio 36, n° 28. Les Prises Gorgoz, pré de 1161 m². Limites : Nord et Ouest, 972 ; Est et Sud, 514.

Art. 109. A la Rue, bâtiment, place et jardin de 248 m². Limites : Nord, 1304, 1511 ; Est, un chemin public ; Sud, 75 ; Ouest, 1304.

Subdivisions :

pl. f° 3, n° 64. **A la Rue,** jardin de 45 m².
» n° 65. » établ. à porcs 6 m².
» n° 66. » logemt, grange et écurie 167 m².
» n° 67. » place de 30 m².

Art. 113, plan folio 19, n° 11. Les Prises, vigne de 795 m². Limites : Nord, 878 ; Est, le Chemin du Longin ; Sud, 275 et Ouest 963.

Art. 116, plan folio 20, n° 40. Au Ruz de Grange, vigne de 400 m². Limites : Nord, 1336, 405 ; Est, un chemin public ; Sud, 1340, 141 ; Ouest, 623.

Art. 97, plan folio 19, n° 49. Les Basses, vigne de 260 m². Limites : Nord, 34 ; Est, 278 ; Sud, le Ruz de Grange ; Ouest, 480.

III. *Cadastre de Cressier*

Art. 47, plan folio 19, n° 39. Les Argilles, vigne de 422 m². Limites : Nord, 207 ; Est, 213, 753 ; Sud, 140 ; Ouest, 366, 1059.

Art. 46, plan folio 18, n° 45. Les Chambrenons, vigne de 399 m². Limites : Nord, 167 ; Est, 19, 1129 ; Sud, 570 ; Ouest, 208, 218.

Art. 45, plan folio 18, n° 41. Les Chambrenons, vigne de 318 m². Limites : Nord, 184 ; Est, 2003 ; Sud, 19, 167 ; Ouest, 1032, 760.

La mise à prix sera fixée à l'audience à la moitié de la valeur des immeubles.

Donné pour trois insertions dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel.*

Saint-Blaise, le 24 février 1893.

Le Greffier de Paix,
E. BERGER.

Pour cause de départ, on offre à **vendre** ou à **louer, à Boudry,** une **jolie propriété** d'agrément avec verger et jardin contigus, située à proximité de la gare du J.-S. et du Régional. — Conviendrait aussi pour séjour d'été. — Eau abondante dans la propriété.

La maison renferme deux beaux logements et dépendances.

Pour renseignements, s'adresser en l'Etude de **M. Perregaux-Dielf,** *notaire,* **à Boudry.**

VENTE D'IMMEUBLES

Le **samedi 18 mars 1893, dès les 8 h. du soir, à l'Hôtel du Lion, à Boudry,** les hoirs de feu David-Louis Kohler et de Marianne née Verraires feront vendre, par voie d'enchères publiques, les immeubles qu'ils possèdent en indivision, savoir :

Cadastre de Boudry.

Article 1242, plan folio 1, nos 8, 9 et 10. A Boudry, bâtiment et places de 201 mètres carrés. Limites : Nord, la Reuse ; Est, Michel Schaffhauser ; Sud, la Grande Rue ; Ouest, Edouard Isaak-Ortlieb.

Le bâtiment est assuré **4500 fr.**

Cadastre de Cortaillod.

Article 836. Plan folio 47, n° 94. Au Petit-Ruz, pré de 208 mètres carrés. Limites : Nord, hoirs d'Alexis-Henri Vouga-Mentha ; Est, dame veuve d'Auguste-Henri Vouga ; Sud, hoirs d'Abram Vouga ; Ouest, Henri-Louis Otz.

Pour visiter les immeubles et prendre connaissance des conditions, s'adresser au citoyen **Marc Schläppi,** greffier, à Boudry.

Maison à vendre

A vendre, de gré à gré, une petite maison comprenant quatre chambres, un cabinet, cuisine, chambre haute, buanderie, cave, remise. Jardin et verger attenants à la maison. Pour renseignements s'adresser à Cormondrèche n° 49.

Vente d'une maison

A NEUCHATEL

Les héritiers de David-Frédéric Scheffer et de sa femme Madeleine née Steiner, exposeront en vente par voie d'enchères publiques, par le ministère du notaire Beaujon, **lundi 20 mars 1893, à 11 h. du matin,** à l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel, Salle de la justice de paix, la maison qu'ils possèdent en cette ville, désignée au Cadastre comme suit :

Article 1579, plan folio 2, nos 91 à 93. Les Chavannes, **bâtiment et places de 165 m².** Limites : Nord, rue du Rateau ; Est, 775 ; Sud, les Chavannes ; Ouest, 186.

Subdivisions :

N° 91. Les Chavannes, logements de 142 m²
» 92. » cour de 5 m²
» 93. » » 18 m²

La maison est assurée contre l'incendie pour fr. **18,000.**

Rapport annuel : fr. 1885.

S'adresser, pour tous renseignements, au notaire chargé de la vente.

Neuchâtel, le 28 février 1893.

VENTE D'IMMEUBLES

à Neuchâtel

L'hoirie de feu M. Alphonse de Sandoz-Morel expose en vente par voie d'enchères publiques, les deux immeubles désignés ci-après, qu'elle possède dans le territoire de Neuchâtel, savoir :

1. **Aux Parcs,** vigne de 2817 mètres carrés (8 ouvriers). Article 1573, plan folio 44, n° 25 du cadastre. Limites : Nord, M. Jean de Merveilleux ; Est, les frères Borel, horticulteurs ; Sud, le chemin des Parcs ; Ouest, celui des Parcs du Milieu et M. Henri Gacond, ce dernier par encasse.

2. **A Trois-Portes-Dessus,** vigne et jardin potager, avec aspergerie et espaliers en pleine valeur, de 2268 mètres carrés (6,439 ouvriers). Article 1572, plan folio 33, n° 2 du cadastre. Limites : Nord, la route cantonale de Neuchâtel à Peseux ; Est, MM. Alb. Jeanneret et Henri Ladame ; Sud, le chemin des Trois-Portes ; Ouest, l'hoirie de M. Quinche-Reymond.

Ces deux immeubles, particulièrement le dernier, constituent de beaux **sols à bâtir.** Issues sur deux routes ou chemins. Eau et gaz à proximité immédiate. Vue étendue et complètement libre.

L'enchère aura lieu le **mercredi 15 mars 1893, à 3 heures après midi,** en l'Etude du notaire **Aug. ROULET, rue du Pommier 9, à Neuchâtel,** où les amateurs pourront obtenir tous les renseignements qu'ils pourraient désirer.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

VENTE DE BOIS

Le samedi 11 mars prochain, la Commune de Bevaix vendra, par enchères publiques :

12400 fagots de foyard,
98 stères de »
10 » sapin,
13 » bois de pin,
70 tas de perches,
450 verges pour haricots.
8 lots dépouille.

Rendez-vous à Treygnolan, à 8 h. du matin.

Bevaix, 4 mars 1893.

Conseil communal.

VENTE DE VINS

au château de Cormondrèche.

MM. de Chambrier feront vendre, par voie d'enchères publiques, le **mercredi 8 mars,** à 2 1/2 heures après midi, dans les caves du château, les vins de leurs vignes de Neuchâtel, Peseux, Cormondrèche et Auvernier, soit 38,000 litres environ de vin blanc 1892, par lots de 3 à 5,000 litres.

Les conditions de vente seront lues avant l'enchère.

ANNONCES DE VENTE

POUR CAUSE DE DÉPART

GRANDE LIQUIDATION DE CORSETS

vendus à très bon marché

Corsets depuis 4 fr., 6 fr. 50, 8 et 10 fr. et au-dessus.

Corsets pour fillettes depuis 2, 4 et 6 fr.
» » enfants » 1, 2 et 4 fr.

Occasion Corsets de tulle depuis 10 et 15 francs.

Corsets de satin-soie, à 12 fr.

Jupons flanelle, piqué, laine et soie, à 25 fr. — **Dessus de corsets et pantalons.**

Buscs, ressorts, baleines véritables et contre-façon. Lacets.

Le tout en bonne qualité

VEUVE BIDAUX

6, RUE DE L'HOPITAL, 6.

Bonne jument

race montagnarde, âgée de 3 ans, bonne pour le trait et la course, à vendre. S'adr. à St-Nicolas 14, Neuchâtel.

A vendre

faute d'emploi, une bicyclette presque neuve, caoutchouc creux et à billes. Prix modéré. — A la même adresse, un beau tapis de lit crocheté. S'adresser chez Mme Konrad, Rocher 5.

A vendre, pour cause de départ, six chaises en noyer pour chambre à manger, un devant de cheminée et une machine à coudre, usagée. S'adresser à Mme Nicolet-Paris, à Colombier.

Bien à recommander comme potages au maigre sont les

POTAGES à la minute **MAGGI**

Printanier, Riz-Julienne, Parmentier, Blé vert, de même que le potage roussi, chez **F. GAUDARD, Faub. de l'Hôpital.**

CHEMISES pour MILITAIRES

système bréveté, au

Magasin D. CLAIRE, chemisier

18, Rue de l'Hôpital, 18

BIJOUTERIE HORLOGERIE ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres

Ancienne Maison JEANJAQUET & Cie
Fondée en 1833

A. JOBIN

Successeur

Maison du Grand Hôtel du Lac

NEUCHATEL

409 **A vendre, à des conditions favorables, un beau et bon piano fabriqué par la maison Lutz, très avantageux pour pensionnat ou restaurant. S'adr. au bureau d'avis**

LISEZ !

La Question sociale

et sa solution

(Double dessin à fr. **0»20** c.)

Vingt fois pour la relire, achetez la *Sociale,*
Achetez-en sans cesse pour en méditer.
D'ailleurs, d'après Boileau, pour qu'elle soit [normale,
La *Question* doit donner son mot à l'ouvrier.

Dépôt général de *La Question* au Magasin de tabacs et cigares de

M. N. Bachelin,

à « La Civette ». Place du Port ou Piaget et au Kiosque.

SALAMI

nouveau vrai Milanais.

Au magasin de Comestibles

Charles SEINET

rue des Epancheurs 8

Magasin Ernest MORTHIER

MIEL en rayons et extrait, 1re qualité.

CONFITURES. — FRUITS au jus.

Société suisse d'Aviculture « LA CANARIA »

Section de Neuchâtel

LOTERIE en faveur de l'exposition des oiseaux **chanteurs et d'ornements.**

Billet : 50 cent. — Tirage : fin mars,

Dépôts chez MM. Rickes-Morel, Château 1 ; Koch, Seyon 26 : C.-A. Gaberel, confiseur, Temple-Neuf 26 ; A. Schlup, rue Pourtalès, et dans les magasins de tabac Droz-Neeb, Michel, N. Bachelin et Frey-Renaud.

MM. les architectes, entrepreneurs et le public sont avisés qu'il y a toujours un bon choix de

POUTRELLES

à la gare.

S'adresser à Paul Donner, serrurier, rue Saint-Maurice 8.

A vendre 700 pieds de **bon fumier de cheval.** S'adresser à Jean Zenger, Faub. du Crêt N° 14.

CAVE de C.-A. PÉRILLARD

(ancien encavage de
M. MAXIMILIEN DE MEURON)

Prochainement, mise en perce d'un laigre vin blanc de Neuchâtel 1892, à mettre en bouteilles sur lies ou à livrer en fûts. S'inscrire à son bureau, rue du Coq d'Inde n° 2.

A VENDRE faute d'emploi, 2 lits de fer, complet, et 1 lit bois couleur noyer ; tous les trois presque neufs. Prix réduits. S'adresser au bureau du journal. 391

Potagers de différentes grandeurs, à vendre, rue de l'Industrie 15, rez-de-chaussée.

LIBRAIRIE ATTINGER FRÈRES
NEUCHATEL

Aide-mémoire pratique de photographie, par **A. Londe,** relié . . . . . Fr. 4 —

Annuaire illustré de l'armée française (1893), par **R. de Beauvoir** . . . . . » 1 50

Pour paraître le 1er mars:

INTRODUCTION
AU
NOUVEAU TESTAMENT
PAR
F. GODET, *professeur de théologie.*

Introduction particulière : I. Les Epitres de Saint-Paul.
Un vol. in-8° de 750 pages, 12 Fr.

ORANGES SANGUINES
à 10 centimes la pièce.

ORANGES BLANCHES
qualité extra, 2e cueillette
à 10 et 15 centimes la pièce.

Au magasin de comestibles
Charles SEINET
rue des Epancheurs 8

VIN DU VALAIS
368 A vendre environ 1100 litres vin blanc du Valais 1891, à 75 cent. le litre, pris en cave. — A la même adresse, à vendre, faute de place, une vitrine à cigares, en noyer.

Le bureau du journal indiquera.

SPÉCIALITÉS POUR TROUSSEAUX
MAISON ULLMANN-WURMSER
10, Rue de l'Hôpital, 10
NEUCHATEL

En vue du changement de mes locaux et pour diminuer encore le stock, il sera fait de très fortes réductions sur tous les articles.

A partir du 24 mars, mes magasins seront transférés rue Saint-Honoré et Place du Gymnase.

ATTENTION! ATTENTION!
Il est arrivé un wagon complet
d'Oranges d'Espagne
troisième cueillette, **très douces, à très bas prix,** et
5,000 SANGUINES
grosses, à 1 fr. 20 la douzaine.
CITRONS à 1 fr. la douzaine.
Rabais aux revendeurs. —o— Expéditions au dehors.
Se recommande,
Veuve BONNOT,
ÉVOLE n° 1.

— VINS EN GROS —
Encavage de vins de Neuchâtel
Neuchâtel — David STRAUSS — Neuchâtel

Ces premiers jours, mise en bouteilles sur lies d'un vase vin blanc **Neuchâtel 1892.** S'inscrire au bureau, rue du Seyon n° 19.

Knorr's Suppen- **SAUCISSES aux pois** avec ou sans jambon et oreilles de porc, pour faire d'excellentes soupes, mode bourgeoise. — **En vente partout.** — **C.-H. KNORR,** *fabrique de conserves,* à **Ste-Marguerite** (Suisse). (H. 7452)

Occasion
Dattes muscades à 85 cent. la livre.
Toujours du beau **miel en rayons.**
Magasin Porret-Ecuyer.

FUMIER, 5 à 600 pieds, à vendre. S'adresser à Ad. Veuve, à Cernier.

ON DEMANDE A ACHETER

ON CHERCHE
à acheter, aux environs de la ville, une petite propriété comprenant maison d'un logement avec jardin potager et fruitier. On serait également acquéreur d'une vigne ou terrain à bâtir. Adresser offres écrites avec prix, au bureau du journal, sous initiales S. E. 358.

5 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

LE LIEUTENANT AUX GARDES
PAR
PAUL SAUNIÈRE

V

UNE NOUVELLE RENCONTRE

Le comte le toisa dédaigneusement de la tête aux pieds. Il se mordait les lèvres avec dépit, tandis que la duchesse, la joue couverte d'une certaine rougeur le regardait curieusement.

— Qui êtes-vous? demanda le comte avec violence, en saisissant le bras du nouveau venu.

Renaud, car c'était lui, se laissa entraîner en dehors de la grotte.

— Oh! répondit-il, sur un ton d'insouciante gaieté, quand je vous dirais qui je suis, vous n'en seriez pas plus avancé.

— C'est assez railler, monsieur! dit le comte avec fureur. Mais il n'y a qu'un misérable ou un espion qui soit capable, comme vous l'avez fait, de dérober un secret qui ne lui appartient pas.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

— Voilà de méchantes paroles que vous aurez un jour regret d'avoir prononcées! s'écria Renaud, dont le sang s'alluma tout à coup.

— Comme il vous plaira, monsieur, fit le gentilhomme en dégainant.

— Quoi! dit Renaud, dont la voix tremblait, malgré l'accent railleur qu'il essayait de lui donner, voudriez-vous donner ici-même à madame le spectacle d'une semblable boucherie?

— Vous avez peur, je crois?

— Ma foi! puisque vous me forcez à vous prouver le contraire... tant pis pour vous!

A ces mots, Renaud tira son épée et se mit en garde. Le comte se jeta sur lui.

Mais avant que les deux adversaires aient eu le temps d'engager le fer, la duchesse, revenue de sa surprise, s'était élancée au milieu d'eux.

— Comte! ordonna t-elle, remettez votre épée au fourreau.

— Non, pas avant d'avoir châtié ce jeune imprudent.

— Je le veux! reprit-elle. Est-ce cela que vous me promettiez tout à l'heure? ajouta-t-elle d'un ton plus doux.

— Soit, madame. Aussi bien je retrouverai ce gentilhomme, fit le comte en s'inclinant.

— Maintenant, monsieur, poursuivit la duchesse en se tournant vers Renaud, me ferez-vous la grâce de me répondre franchement?

Prés de montagne
On demande à acheter **30 à 40 faulx de prés de montagne** en un mas ou en quelques parcelles rapprochées, dans les territoires de Rochefort et de Montmollin. S'adr. aux notaires Baillot et Montandon, à Boudry.

APPARTEMENTS A LOUER
A louer, rue de l'Industrie, un logement de quatre chambres, au soleil. S'adresser Avenue du 1er Mars 24, chez M. Bastardoz.

A louer à Bôle, pour le 24 mars, ou plus tard si on le désire, un logement de 2 chambres, cuisine, galerie et dépendances. S'adr. à Mme M. Schreyer, au dit lieu.

A louer deux chambres contiguës, une indépendante, une mansarde, cave et possibilité d'une cuisine. S'adresser à Mlle L'Eplattenier, Trois-Portes 14.

A louer pour St-Jean, **au centre de la ville,** deux appartements de quatre chambres et dépendances. S'adresser à E. Bonjour, notaire.

A louer pour Saint-Jean, à la rue du Temple-Neuf, un logement de 2 chambres et dépendances. S'adr. à E. Bonjour, notaire.

A louer pour St-Jean, à une famille tranquille, un joli appartement de quatre chambres, cuisine et dépendances. S'adr. au magasin Garcin, Grand'rue 1.

408 A louer pour St-Jean, à des conditions avantageuses, pour fin de bail, un premier étage de 6 pièces, balcon et dépendances. S'adr. au bureau d'avis.

412 A louer pour Saint-Jean, ou plus tôt si on le désire, un logement de 3 pièces et dépendances, complètement neuf, bien exposé au soleil, balcon, belle vue, et un **rez-de-chaussée.** S'adresser au bureau de la Feuille d'avis.

A louer, à Auvernier, un petit logement près de la gare du Régional. S'adr. à M. Bachelin, au dit lieu.

A louer, à **Corcelles,** au centre du village, un logement de 3 chambres et dépendances, auquel on joindrait un grand local bien éclairé, utilisé jusqu'ici comme atelier. S'adresser à M. Piguet, à Cormondrèche.

389 **A louer pour Saint-Jean 1893** un appartement de 10 pièces, indépendantes, particulièrement favorable pour pension. S'adresser au bureau du journal.

Pour St-Jean ou plus tôt si on le désire, à louer, à St-Nicolas 6a, à des personnes tranquilles, un appartement de trois chambres, quatre si on le désire, belle cuisine éclairée, cave, galetas et petit jardin; le tout propre et confortable: belle vue sur le lac et les Alpes. S'adr. au rez-de-chaussée.

CHAMBRES A LOUER
Jolie chambre meublée, au soleil, pour un monsieur rangé. Faubourg du Château n° 15, rez-de-chaussée.

Jolie chambre meublée. Place d'Armes n° 5, au 1er étage.

A louer, pour le 1er avril, à une personne soigneuse, une jolie chambre meublée. Rue Pourtalès 1, 3me étage.

Chambre et pension ou pension seule, pour Messieurs. — Rue de la Treille 4, 3me étage.

Chambre et pension pour messieurs, rue Pourtalès 7, 2me étage.

On offre **chambre et pension** à un jeune homme fréquentant les écoles de la ville. S'adresser à M. Schweizer, évangéliste, Industrie 18.

Belle chambre au soleil, rue du Seyon 22, 3me étage.

De suite, rue du Bassin 6, 3me étage, une grande chambre non meublée et une petite, meublée.

A louer, pour le 1er avril, une belle chambre meublée, indépendante. Belle vue sur le lac et les Alpes. S'adresser rue de la Serre 3, 2me étage.

Grande chambre meublée et chauffée, pour un ou deux messieurs. Pension si on le désire. Adresse: Faubourg du Crêt n° 14, au rez-de-chaussée.

A louer, à un monsieur rangé, pour de suite, une jolie chambre meublée, à deux croisées, avec alcôve. — Faubourg de l'Hôpital 62.

247 A louer, jolie chambre meublée, à quelques minutes de la ville, avec ou sans pension. S'adr. au bureau d'avis.

A louer une chambre meublée, indépendante, rue de l'Hôpital 11, 3me étage.

LOCATIONS DIVERSES
A louer, dans la même maison, ensemble ou séparément, à la rue Pourtalès: un local, au rez-de-chaussée, pouvant servir comme magasin ou bureau et deux beaux logements. Belles dépendances. S'adresser à E. Bonjour, notaire.

Un joli café, prospère et bien situé, dans une localité industrielle du canton, est à remettre de suite. L'agencement (mobilier, pression à bière, etc.), très complet et en parfait état, sera cédé à des conditions favorables. Le bureau du journal indiquera. 413

ON DEMANDE A LOUER
On cherche
chambre et pension
pour un étudiant, à proximité de la ville. Offres à **Haasenstein & Vogler, à Berne,** sous chiffres **Y. 2092 Y.**

Une famille étrangère cherche à louer une maison de 6 à 8 chambres, meublée ou non meublée, au-dessus de la ville. S'adresser par lettre à Mme Lobb, Place Pury 4

407 Un ménage soigneux cherche, pour de suite ou la St-Jean, un logement de 3 pièces, au centre de la ville. Le bureau du journal indiquera.

Deux jeunes mariés cherchent un petit logement au centre de la ville, pour fin mars. S'adr. au Café d'Italie, Neuchâtel.

On demande à louer, au Vignoble, pour une petite famille de toute moralité, pour le courant de **mars** ou plus tard, un logement de trois pièces, bien exposé au soleil et situé près de Neuchâtel ou village de la Côte. S'adresser à Mme veuve Schvald, rue du Grenier, Chaux-de-Fonds.

OFFRES DE SERVICES
400 Une fille de 20 ans, qui parle les deux langues, sait cuisiner, cherche à se placer dans une bonne famille. Le bureau du journal indiquera.

Une fille bien recommandée, sachant les deux langues, cherche une place pour de suite comme aide dans un ménage, ou pour faire un bon ordinaire. S'adr. à Mme Senn, rue du Château 3.

Une jeune fille de toute moralité, propre et active, cherche à se placer hors de Neuchâtel, comme femme de chambre, ou bonne d'enfants. S'adresser à Mme Christinat, Faubourg de l'Hôpital 36.

Une fille d'âge mûr désire se placer dès la fin de mars, pour tout faire dans un petit ménage sans enfants, de préférence à la campagne. Elle possède de bons certificats et sait travailler au jardin. S'adr. Coq-d'Inde 8, 3me étage, Neuchâtel.

Une jeune fille, forte et robuste, cherche à se placer dans un petit ménage. S'adr. Industrie 2, 3me étage.

402 Une fille d'âge mûr cherche une place comme cuisinière ou pour faire un petit ménage. S'adr. au bureau d'avis.

Une jeune fille, bien recommandée, cherche place comme aide dans un petit ménage. Grand'Rue 13, au second.

Une fille, forte et robuste, cherche à se placer de suite dans un ménage soigné. S'adr. Seyon 11, 2me étage.

Deux personnes connaissant les travaux de campagne cherchent à se placer de suite dans une ferme ou pour tout faire dans un ménage simple. S'adresser à Mlle Anna de Perrot, Terreaux, Neuchâtel.

Une jeune servante, parlant les deux langues, ayant passablement de service, cherche place dès le 1er avril, pour faire tout dans le ménage ou pour s'occuper des enfants. Adresse: Mme Berger, Môle 4.

Une jeune veuve se recommande pour des journées. S'adr. Industrie 24, au premier.

Un jeune homme de 22 ans cherche un emploi pour fin mai, soit dans un hôtel ou pour s'aider aux travaux de la campagne, avec occasion de bien apprendre le français. Un bon traitement est préféré à un grand gage. S'adresser à Johann Jaun-Schnitzler, à Balm, près Meiringen.

Une fille de la Suisse allemande (23 ans) cherche une place comme femme de chambre dans un hôtel ou une famille. Offres sous chiffre B. 146, à **Rodolphe Mosse, Soleure.** (Ma. 2286 Z.)

Pour une
JEUNE FILLE (H. 774 Q.)
de 17 ans, expérimentée dans tous les travaux de ménage, on **cherche une place** pour le commencement du mois d'avril, dans une bonne famille, pour aider dans le ménage. Prétentions modestes. Bon traitement, condition principale. Prière d'adresser les offres sous chiffre **C. 774 Q.,** à l'Agence de publicité **Haasenstein & Vogler, à Bâle.**

371 Une personne d'un certain âge cherche une place pour tout faire dans un petit ménage d'une ou deux personnes. Bons certificats à disposition. S'adr. au bureau de la Feuille.

DEMANDES DE DOMESTIQUES
401 On demande une jeune fille de confiance, pour faire un petit ménage. Entrée immédiate. S'adr. au bureau de la Feuille.

ON CHERCHE
dans la famille d'un professeur d'Université, où l'on parle très bien le français, une jeune dame pour donner les soins nécessaires à un enfant de huit ans et lui parler français. Bonnes recommandations indispensables. Salaire: M. 40 par mois. Prière d'adresser les offres sous L. 528 à **Haasenstein & Vogler, A. G., Leipzig.**

414 On demande, pour de suite, une fille sachant bien cuire et connaissant les travaux d'un ménage soigné. Le bureau d'avis indiquera.

411 On demande, pour de suite, une personne de toute moralité, parlant français et sachant faire un bon ordinaire. S'adr. au bureau d'avis.

On demande une fille pour aider aux travaux du ménage. Cure de Signau (Berne).

On demande une jeune fille, propre et active, sachant bien faire la cuisine. S'adresser à Mme Stahel, Boucherie centrale, Croix-du-Marché.

406 Une petite famille aux environs immédiats de Neuchâtel demande une domestique forte et sachant tous les travaux d'un ménage très soigné. S'adr. au bureau d'avis.

404 On demande de suite une jeune volontaire, pour aider dans un ménage, avec occasion d'apprendre le français. S'adr. au bureau d'avis.

388 On demande, pour le 15 mars, une jeune fille, propre, sachant cuire et laver. Inutile de se présenter sans bonnes références. Le bureau du journal indiquera.

372 On demande un bon domestique charretier. S'adr. au bureau d'avis qui indiquera.

— Je ne me suis jamais donné la peine de chercher un mensonge, madame, répondit celui-ci avec une fierté qui laissait deviner un reste de colère.

— En ce cas, votre physionomie n'est pas trompeuse. Pourtant elle ne me dit pas qui vous êtes...

— Je suis un gentilhomme très-embarrassé et très fatigué, répliqua Renaud. Très-embarrassé, parce que je me suis égaré; très fatigué, parce que cette nuit j'ai fait vingt lieues à cheval.

— Est-ce que vous suivez la chasse du roi?

— Oui, madame, ou du moins, je la suivais.

— Alors, il y a peu de temps que vous êtes à la cour, car je ne me rappelle pas avoir eu le plaisir d'y voir votre visage.

— En effet, madame, j'y suis bien neuf. J'y débute aujourd'hui même... assez maladroitement, vous le voyez.

La duchesse ne put réprimer un sourire.

— Y a-t il indiscrétion à vous demander qui vous y a présenté?

Aucune, madame. Je fais partie de la maison de Monsieur, frère du roi.

— A quel titre?

— Je n'en sais rien encore, madame. Un léger service que j'ai eu le bonheur de rendre à Son Altesse...

— Lequel?

— C'est un secret qui ne m'appartient pas, dit Renaud avec fermeté.

— Et vous êtes dévoué à Gaston?

— D'aujourd'hui, oui, madame.

— Pour la vie?

— Mon cœur ni mon bras ne sauraient se donner deux fois, répondit Renaud avec une noble fierté.

— En ce cas, monsieur, vous êtes de nos amis, fit la duchesse en lui tendant la main.

Si Bourguignon qu'il fût, Renaud déposa un baiser respectueux sur cette main mignonne et parfumée.

— Quant au secret que vous avez surpris, monsieur, reprit la duchesse, je le confie à votre honneur; je crois que vous saurez le garder au besoin.

— Il ne faut pas m'attribuer plus de perspicacité que je n'en ai, madame. Je n'ai surpris aucun secret, je n'ai rien vu, rien entendu, je vous l'assure! A peine ai-je aperçu votre cavalier qui mettait un genou en terre pour ramasser votre gant, ce que j'aurais certainement fait si j'avais été à sa place.

La grande dame fut touchée de tant de délicatesse.

— J'espère alors, poursuivit-elle, qu'entre vous, messieurs, tout est oublié.

Le comte s'était rapproché, le visage souriant.

— Monsieur, dit-il, je me nomme le comte de Chalais, maître de la garde-robe de Sa Majesté, et j'ai l'honneur de vous présenter madame Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse.

— Monsieur le comte, et vous, madame la duchesse, dit Renaud qui mit un genou en terre, le baron Renaud de Francheterre est le plus humble de vos serviteurs.

— Alors, monsieur le baron, répliqua le comte en lui tendant la main, si vous daignez nous suivre, nous vous remettrons dans le bon chemin.

— De grand cœur! fit gaiement Renaud. Je ne vous demande que le temps d'aller reprendre mon cheval qui broute l'herbe de l'autre côté de cette grotte.

En disant ces mots il s'éloigna.

— Voilà un gentilhomme charmant! fit la duchesse.

— Qui met aussi galamment l'épée au vent qu'un baiser sur la main d'une jolie femme, ajouta Chalais.

Renaud venait de les rejoindre.

La chasse se dirigea de ce côté, dit-il.

En effet, on entendait distinctement au loin les aboiements des chiens, et la fanfare des piqueurs.

Mme de Chevreuse s'élança au galop. Le comte et Renaud s'éloignèrent sur ses traces.

— J'espère, monsieur, dit la duchesse quand on eut rejoint le groupe des courtisans, que j'aurai le plaisir de vous revoir.

— Je solliciterai de mon protecteur l'insigne faveur de vous être présenté d'une manière plus convenable, madame.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

On demande un jeune garçon de 14 à 15 ans, pour faire, une partie de la matinée, différents travaux de maison. S'adr. Sablons 12.

Un jeune homme intelligent et de bonne conduite, sachant le français et l'allemand, et ayant une bonne écriture courante, trouverait de suite de l'emploi dans un magasin de la ville. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser par écrit sous initiales G. N. 410 au bureau du journal.

329 On cherche, pour un Etablissement, une **BLANCHISSEUSE** expérimentée. Inutile de se présenter sans d'excellentes recommandations. S'adresser au bureau de la Feuille.

Tailleuse

capable de diriger, connaissant à fond coupe et confection de robes, est demandée de suite. Le bureau du journal indiquera. 373

On demande de suite un garçon jardinier. S'adresser Clos-Brochet 10.

Un jeune homme ayant une bonne écriture, recommandable sous tous rapports, au courant des affaires de bureau de greffe et de notaire, cherche un emploi. S'adresser au bureau du notaire Beaujon.

403 **Une demoiselle de magasin,** qui cherche à se perfectionner dans la langue française, accepterait une place comme volontaire. Le bureau du journal indiquera.

405 Une jeune fille de toute moralité cherche place dans un magasin. Certificats à disposition. Prendre l'adressse au bureau de la feuille.

On cherche, pour une jeune fille bien élevée, un travail où elle pourrait être occupée quelques heures par jour. S'adr. poste restante B. M. 102, en ville.

Un homme de 30 ans, exempt du service militaire, demande un emploi quelconque dans un magasin. S'adresser à Mme Moser, aux Sablons No 4.

Jeune homme ayant fait son apprentissage dans une maison de gros de la Suisse allemande, sachant passablement le français, désire se placer comme **volontaire** avec petit salaire. Il accepterait aussi un poste comme magasinier dans une maison de détail. — S'adresser sous initiales S. S. 390 au bureau de cette feuille.

Une maison de nouveautés demande une demoiselle très sérieuse pour la vente. Adresser les offres case postale No 156, Neuchâtel.

Un jeune homme cherche, pour apprendre le français, place de

commissionnaire

dans une maison chrétienne du canton de Neuchâtel. Offres par l'entremise de **Haasenstein & Vogler, à Berne,** sous chiffre **Kc. 1970 Y.**

APPRENTISSAGES

On demande de suite une apprentie lingère. S'adresser à Mlle Berger, Cassardes 3.

On désire placer une jeune fille pour faire l'apprentissage de blanchisseuse. S'adresser à Mme Nancy-Eichenberger, à Thielle.

TAILLEUSE

Une tailleuse de la Suisse allemande demande, comme apprentie, une jeune fille intelligente. — A la même adresse, on prendrait une jeune fille désirant suivre les écoles. — Prix modérés.

S'adresser à Mlle Marie Kummer, tailleuse, à Herzogenbuchsee.

On demande deux **apprenties tailleuses.** S'adr. au bureau de la Feuille d'avis. 386

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Perdu, au carrousel « Montagnes russes », dimanche après midi, un parapluie en soie. Prière de le rapporter contre récompense, route de la Gare 17.

AVIS DIVERS

RÉUNIONS POUR OUVRIERS

Mardi 7 mars 1893

EXCURSION EN VALAIS

par M. **James Courvoisier**
ancien pasteur.

Les enfants au-dessous de 12 ans ne sont admis dans les réunions du mardi soir que s'ils sont accompagnés de leurs parents.

11me Conférence académique

AU BÉNÉFICE DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE

Mardi 7 mars, à 5 h. du soir

dans l'AULA de l'Académie

LE TABAC

par **M. TRIPET,** *professeur.*

Carte d'entrée, à fr. 1»50, à la porte de la Salle.

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS

SÉANCE mardi 7 mars, à **8 h.** du soir,
à l'Hôtel DuPeyrou.

CONFÉRENCE

de M. **le lieut.-col. Pellissier**

SUR

Les Troupes de montagne

Les anciennes catéchumènes

de M. le pasteur Wittnauer

sont informées que la réunion générale aura lieu **mardi 7 mars,** à 7 1/2 heures du soir, au local de la Société de tempérance.

M. **Mondet-Weiler, à Bâle,** désire placer son garçon de 14 ans dans une famille française catholique d'une ville française, en échange d'un garçon ou d'une fille ou contre payement.

(O. 3908 B.)

AVIS MÉDICAL

Les consultations du Docteur ARTHUR CORNAZ auront lieu dès maintenant à l'Evole no 21, tous les jours à 10 heures, sauf le mardi et le dimanche.

— TÉLÉPHONE —

CABINET DENTAIRE

2, rue Saint-Honoré, 2

CHARLES NICATI

MÉDECIN-DENTISTE

diplômé de l'École dentaire de Genève, reçoit tous les jours, mercredi et dimanche exceptés, de 9 h. à midi et de 2 à 5 heures.

NEUCHATEL — Temple du Bas

XXXIIIme CONCERT

DE LA

SOCIÉTÉ CHORALE

DEUX AUDITIONS

DE LA

Passion selon Saint-Jean

DE J.-SÉBASTIEN BACH

Première audition: **SAMEDI 11 MARS,** à 7 1/2 heures du soir.
Deuxième audition: **DIMANCHE 12 MARS,** à 4 h. du soir.

Direction: Monsieur EDM. RŒTHLISBERGER.

Solis: Mlle Anna HELBING, *soprano,* de Carlsruhe; Mlle Fanny REINISCH, *alto,* de Bâle; M. Robert KAUFMANN, *ténor,* de Bâle; M. J. BURGMEIER, *baryton,* d'Aarau; M. Hans WUZEL, *basse,* de Berne.

Orgue: M. J. LAUBER. — **Piano:** Mlle C. DELACHAUX.

Orchestre de Berne renforcé d'artistes et d'amateurs de Neuchâtel.

Les billets sont en vente dès **mercredi 8 mars,** à 10 heures du matin, au magasin de musique de Mlles GODET, rue Saint-Honoré, et une heure avant chaque audition, aux guichets de MM. H. WOLFRATH & Cie (bureaux de la *Feuille d'Avis*), à côté du Temple.

PRIX DES PLACES:

Galeries numérotées, 5 fr. — Parterre numéroté, 3 fr. — Non numérotées, 2 fr.

Les portes s'ouvriront une demi-heure avant chaque audition.

Dernière semaine !!!

PLACE DU PORT

Dimanche 12 MARS, irrévocablement dernier jour

La plus grande

MÉNAGERIE DE L'EUROPE

REPRÉSENTATIONS

tous les jours, à 4 et à 8 h. **du soir,** avec repas des fauves et entrées de cage.

PRIX DES PLACES:

Premières, fr. 1»50. — Secondes, fr. 1. — Troisièmes, fr. 0»50.

Enfants au-dessous de dix ans demi-place.

Se recommande, **J. EHLBECK,** *propriétaire.*

On achète des chevaux pour abattre.

La grande Exposition Bracco

ayant obtenu l'autorisation de séjourner à Neuchâtel jusqu'à dimanche 12 courant, prévient le public neuchâtelois ainsi que celui des environs, que l'établissement est ouvert tous les jours, dès 2 heures de l'après-midi.

L'on ne saurait donc trop engager les personnes qui n'auraient pas eu le temps de visiter cette grande exposition, d'aller y jeter un coup-d'œil à seule fin de passer un moment agréable.

La Direction espérant avoir de nombreux visiteurs, les en remercie d'avance, comptant sur leurs suffrages.

Mme BRACCO.

Prix des places: 50 Centimes. — Enfants, 25 Centimes.

AVIS

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public de Neuchâtel et des environs qu'il vient de s'établir comme jardinier. Il se recommande pour tous les travaux de sa profession, en particulier pour la création et l'entretien de jardins, auxquels il vouera ses meilleurs soins.

— Prix modérés. —

Ch. BERGER, *jardinier,*
CHALET-MONRUZ.

PENSION-FAMILLE

Villa SURVILLE, Parcs 13, Neuchâtel.

CONFÉRENCES de SAINT-BLAISE

HOTEL COMMUNAL

JEUDI 9 MARS, à 8 heures du soir

LA VOIX DE L'OISEAU

Par M. le Dr **Châtelain.**

On cherche une bonne pension-famille, avec logis, pour un jeune homme de la Suisse allemande, âgé de 16 ans, qui se se rendra le 13 courant à Neuchâtel, pour y faire un apprentissage de télégraphiste. Offres, avec prix de pension, à B. Tobler, chef d'arrondissement, à Hérisau.

ATTENTION !

J'annonce à l'honorable public de Neuchâtel et des environs que j'ai transféré mon magasin **rue des Poteaux 7.**

Travail prompt et soigné.

On se charge aussi des réparations.

Se recommande,

A. GERBER,
marchand - tailleur.

ZITHARISTE

B. BLOCH, Moulins 25.

ENTREPRISE DE PAVAGES

EN TOUS GENRES

TRAVAIL SOIGNÉ & GARANTI

— Prix modérés. —

F. ORANGE

PAVEUR

rue de l'Industrie 22, Neuchâtel.

H. GANGUILLET

Médecin - Chirurgien - Dentiste

17, SEYON, 17

reçoit tous les jours de 8 h. à midi et de 2 à 5 h., samedi et dimanche exceptés.

Demande d'échange

On voudrait placer à Neuchâtel nn jeune homme de 16 ans, en échange d'une fille ou d'un garçon. Entrée au commencement d'avril. Adr. les offres à J. Ernst, négociant, à Olten.

Théâtre de Neuchâtel

Mardi 7 mars 1893

Bureau 7 1/2 h. —o— *Rideau 8 h.*

REPRÉSENTATION

sous la direction des

Artistes du Théâtre de Chaux-de-Fonds

RÉUNIS EN SOCIÉTÉ

au bénéfice de

M. et Mme MARTIN

1er ténor et
1re chanteuse d'opérettes

MAM'ZELLE NITOUCHE

opérette en 3 actes

par **MM. H. Meilhac et A. Millaud**

MUSIQUE D'HERVÉ

PRIX DES PLACES HABITUELS

Bureau de location: Magasin de Musique Sandoz-Lehmann. — *Pianos et harmoniums de la maison Hug frères, à Bâle.*

JACQUES KISSLING

travaillant comme ouvrier relieur, rue des Terreaux 5, 2me étage, Neuchâtel, se recommande à ses amis, connaissances et au public en général pour de l'ouvrage.

Ouvrage soigné.

PENSION ou dîners seuls pour jeunes gens. Evole 9, 2me étage.

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHATEL

Promesses de mariage.

Charles-Adolphe Baillod, facteur postal, de Gorgier, domicilié à Saint-Aubin, et Marianne-Françoise Baillod, de Gorgier, domiciliée à Neuchâtel.

Naissances.

1. Pierre-Edmond, à François-Joseph-Gaspard Gaudard, épicier, et à Marie-Louise née Storni.

2. Gustave-Ernest, à Louis-Ernest Buchenel, guillocheur, et à Adèle-Emilie née Perret.

2. Alphonse-Henri, à Rodolphe Œsch, conducteur de trains au J.-S., et à Agathe née Zipfel.

4. Robert-Paul, à César-Auguste Guye, employé au Pénitencier, et à Rosine-Marie-Caroline née Affolter.

6. Charles-Albert, à Emile-Frédéric Hubler, manœuvre, et à Rosina née Mathys.

6. Hélène-Lina, à Victor Petter, chef de train au J.-S., et à Lina-Rosa née Schneider.

Décès.

2. Gustave-Adolphe, fils de George-Auguste Eggli et de Marianne-Adèle née Berthoud, né le 20 février 1893.

5. Anna Rubin, journalière, Bernoise, née en 1813.

6. Anna-Maria née Späti, veuve de Joseph Schenker, de Neuchâtel, née le 13 octobre 1836.

La Société de Secours par le travail

recommande au public bienveillant sa vente annuelle de chemises d'hommes et de femmes qui aura lieu le **jeudi 9 mars,** à partir de 9 heures du matin, au **Faubourg de l'Hôpital no 33.**

Les propriétés médicinales de l'EMULSION SCOTT sont trois fois supérieures de celles de l'huile de foie de morue simple et sans aucun de ses inconvénients: C'est pour cela que les hôpitaux l'ont adoptée comme étant plus utile et plus économique.

Porrentruy, 30 avril 1878.

MM. SCOTT & BOWNE,

L'*Emulsion Scott* a un goût agréable et est très bien supportée.

Dr A. WILHEM,
médecin de l'Hôpital civil.

L'EMULSION SCOTT d'huile pure de foie de morue aux hypophosphites de chaux et de soude préparée par MM. Scott & Bowne, chimistes à New-York, est agréable au goût et facile à être digérée même par les estomacs les plus faibles.

Grands flacons, **5 Fr.** — Petits flacons, **2 Fr. 50.**

Dépôts en Suisse dans toutes les pharmacies.

LE MÉDECIN IDÉAL

Le devoir du médecin est de guérir d'une manière sûre, prompte et agréable *(tuto, cito et jucunde).*

Tous les médecins partisans de cette méthode prescrivent les Pastilles Géraudel au goudron, dans tous les cas de rhume, toux, bronchite et autres affections des voies respiratoires.

On doit donc en conclure, ce qui est d'ailleurs la vérité, que cette préparation remplit complétement les trois conditions: efficacité, promptitude et agrément.

Bien mieux, ne coûtant que 1 fr. 50 l'étui de 72 pastilles (port et droits en plus), elle a de plus l'avantage d'être bon marché, ce qui explique la consommation considérable qui s'en fait aujourd'hui dans toutes les pharmacies.

En vente, à **Neuchâtel,** dans les pharmacies A. Dardel, Jordan, Donner, Guebhart, Bourgeois et Bauler.

A ces mots Renaud se découvrit avec grâce, et se perdit dans la foule des chasseurs.

Au bout de quelque temps, il reconnut Gaston et revint prendre place dans l'escorte des gentilshommes qui se pressaient autour de lui.

Enfin, après d'innombrables détours, la chasse suivit sans incident nouveau son cours ordinaire.

Bientôt sonna l'hallali, puis la curée; puis chacun reprit la route du château devisant gaiement et faisant retentir l'air de joyeux vivats.

Amazones et cavaliers, diversement groupés, et aussi diversement espacés, suivant l'âge, le rang, les goûts de ceux qui se trouvaient réunis, parcouraient follement la forêt dont leurs cris troublaient la solitude profonde.

Soudain des aboiements furieux se firent entendre, suivis d'un coup de feu isolé, et une violente panique s'empara des groupes qui s'enfuirent précipitamment dans toutes les directions.

Autour du roi, sans souci des lois de l'étiquette, chevauchait et babillait une foule compacte de gentilshommes. Louis XIII causait en ce moment avec son frère: son visage de marbre s'était animé par suite des émotions de la matinée, émotions auxquelles plus que tout autre peut-être, il avait pris une large part.

— Qu'est cela? fit-il en entendant ce bruit inattendu et en voyant les chasseurs disparaître comme un essaim d'abeilles dont un renard aurait attaqué la ruche.

— Je ne sais, mon frère, répondit Gaston non moins étonné, en se dressant sur ses étriers et en plongeant ses regards dans les taillis.

— N'apercez-vous rien, Gaston? demanda Louis.

— Rien, répondit celui-ci décontenancé.

Cependant on voyait distinctement les chasseurs se disperser avec effroi, tandis qu'à travers le taillis la voix des chiens éclatait plus furieuse et plus bruyante que jamais.

Gaston se retourna alors vers les gentilshommes qui se trouvaient derrière lui et aperçut Renaud.

— Monsieur de Francheterre, fit-il, allez donc vous assurer vous-même des causes de cette alerte surprenante, je vous prie.

— C'est inutile, monseigneur, répondit Renaud; car ou je me trompe fort, ou j'en connais le motif.

— Vraiment?

— Il est à supposer que les chiens auront *levé* quelque sanglier qu'un imprudent chasseur aura tiré et blessé... Et, tenez, Votre Altesse peut juger que je ne me suis pas trompé... voici la bête à cent pas de nous... un beau ragot, sur mon âme!... Il se dirige vers nous... Attention!

Louis se retourna brusquement vers le gentilhomme qui se trouvait le plus près de lui et s'empara de son arquebuse. L'œil du roi brillait d'un feu étrange. En ce moment il était vraiment un homme. Le courage était empreint sur sa physionomie ordinairement glacée.

En effet, creusant un sillon bruyant à travers le taillis, le sanglier, poursuivi par les chiens que les piqueurs n'avaient pas encore eu le temps d'accoupler, s'avançait terrible et menaçant vers le groupe à la tête duquel se trouvaient le roi et Gaston. Un filet de sang rougissait son épaule gauche.

Il déboucha bientôt dans la clairière, aperçut la royale escorte, s'arrêta un moment indécis et étonné; mais les aboiements des chiens dont la voix se rapprochait firent cesser son hésitation, et il se précipita tête baissée au-devant de ses ennemis.

Le roi épaula lentement et fit feu. Le sanglier tomba.

Un cri de triomphe s'échappa de toutes les poitrines haletantes. Louis sauta lestement à terre en jetant au hasard la bride de son cheval, et rayonnant de joie, s'approcha de sa victime.

Il n'avait pas encore fait trois pas que le sanglier poussa un cri rauque, et se relevant brusquement, chancela d'abord ainsi qu'un homme ivre, puis, prenant pied, s'élança furieux sur le roi désarmé.

(A suivre.)

NOUVELLES POLITIQUES

Etats-Unis

M. Cleveland a pris possession, samedi, de la présidence des Etats-Unis, à laquelle il a été élu le 11 novembre dernier.

Un peu avant midi, M. Cleveland, qui était descendu à l'Arlington hotel, était invité à se rendre à la Maison-Blanche, où l'attendait le président Harrison, pour se rendre au Capitole. Au moment de se séparer de son mari, Mme Cleveland, sans prendre garde à la nombreuse compagnie qui se pressait autour du nouveau président, lui jeta les bras autour du cou et l'embrassa plusieurs fois.

A midi, le cortège quitte la Maison-Blanche. M. Harrison et M. Cleveland à sa gauche, en simple redingote, occupent le landau présidentiel traîné par quatre chevaux blancs que conduit le populaire cocher nègre de la présidence, Jinsa. Un deuxième landau suit ; on y voit le vice-président sortant, M. Levy Morton, ayant à sa gauche son successeur, M. Stevenson.

L'adresse de M. Cleveland au peuple constate l'immense prospérité et le développement du pays.

« Un système de circulation monétaire bon et stable est essentiel pour le maintien de la suprématie nationale. Il est urgent de trouver un remède à la situation actuelle, qui est embarrassante. En attendant le pouvoir exécutif s'efforcera de maintenir le crédit national et de conjurer un désastre financier. Le verdict des électeurs a été contraire au maintien de la protection par amour de la protection. M. Cleveland condamne les tendances du peuple à attendre du fonctionnement du gouvernement des avantages individuel spéciaux. Il désapprouve les subventions et les syndicats. Parlant de la réforme des tarifs, M. Cleveland dit qu'elle doit être entreprise sagement et sans esprit de rancune. La nécessité d'obtenir des revenus pour maintenir le gouvernement fournit seule la justification pour le prélèvement d'impôts sur le peuple. »

Le président Harrison, qui descend du pouvoir au moment où M. Cleveland y remonte, va rentrer dans la vie privée et exercer la relativement modeste fonction de professeur de droit constitutionnel dans une université de la Californie.

— Le Congrès a adopté le bill Chandler, relatif aux émigrants venus en vertu d'un contrat d'embauchage. Les compagnies de navigation devront faire légaliser aux ports d'embarquement les listes d'émigrants, qui devront contenir des renseignements détaillés. Le bill refuse notamment l'admission d'émigrants estropiés, aveugles et illettrés. Il a reçu la signature du président Harrison.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

— A Sandgate, dans le comté de Kent (Angleterre), le terrain s'est effondré pendant la nuit de dimanche à lundi. Cinq cents maisons sont endommagées.

— Des dépêches parvenues de Bucharest disent qu'un attaché de la légation de France est parti pour Paris apportant des papiers d'Arton qui ont été saisis à Bucharest.

— Un terrible cyclone s'est produit la nuit de dimanche à lundi dans les Etats du Mississipi et de l'Alabama. Il y a de nombreux morts et blessés. Les dégâts sont énormes.

NOUVELLES SUISSES

Grisons. — Aux élections des deux membres du Conseil des Etats ont été élus : MM. Raschein, radical, par 9,340 voix, Romedi, conservateur, par 7,692. M. Plattner, conservateur-catholique, a obtenu 3,772 voix.

Vaud. — A la suite des élections au Grand Conseil, une bagarre s'est produite dimanche soir, vers 11 heures, entre électeurs des deux partis appartenant à différents villages du cercle de Cudrefin. La bataille a été chaude ; le couteau y a joué son rôle ; il y a cinq à six blessés, qui ont été soignés par un médecin appelé en toute hâte d'Avenches.

Pour rétablir l'ordre, le juge de paix a levé la troupe. Une vingtaine de soldats de toute arme ont répondu à son appel, mais quand ils sont arrivés sur le lieu de la bagarre (vers chez Jacot, au-dessus de Cudrefin), tout était terminé, et leur rôle s'est borné à secourir les blessés. Ils ont opéré deux arrestations.

Dans l'après-midi déjà, plusieurs horions avaient été échangés entre radicaux et conservateurs-libéraux.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Fausse monnaie. — Vendredi, dans une auberge, à Boncourt (Jura bernois), on a mis en circulation des pièces fausses de un franc à l'effigie de l'Helvétia debout et au millésime de 1881, ainsi qu'une pièce de un franc à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1867. Ces pièces sont bien imitées, mais faciles à reconnaître au son.

Contrebande. — Le *National* reçoit la la communication suivante :

« Le 16 janvier dernier a paru dans la *Fédération horlogère* une annonce dont l'auteur, locataire de la case postale n° 1166, à la Chaux-de-Fonds, faisait des offres à peine dissimulées pour faire passer en France des montres en contrebande.

Des renseignements recueillis, aussi bien que des communications faites à des particuliers par l'auteur de l'annonce en question, il résulte que l'on doit très probablement se trouver en présence d'un agent provocateur. Il n'y a donc pas lieu de se préoccuper des attaques dirigées à cette occasion contre le commerce suisse par une partie de la presse française. »

Loterie de la Société locloise d'intérêt public et d'embellissement. — On nous prie d'annoncer que le tirage de la loterie aura lieu éventuellement à fin mars prochain ; un avis ultérieur en fixera la date exacte. Presque tous les billets étant vendus, les personnes qui en désireraient feront bien de se presser.

Agriculture — Vendredi dernier, une commission composée de MM. les conseillers nationaux Eschmann, Beck-Leu, Baldinger, Gisi, Rebmann et Viquerat, a visité l'Ecole cantonale d'agriculture à Cernier, et l'Ecole de viticulture à Auvernier.

Ces messieurs étaient accompagnés de M. le conseiller d'Etat Comtesse, chef du département de l'agriculture. La commission a été très satisfaite de sa visite et elle a témoigné son contentement de la bonne organisation des deux établissements neuchâtelois qui, tant au point de vue théorique qu'à celui de la pratique, peuvent être cités comme modèles.

Militaire. — Le Conseil d'Etat a nommé aux fonctions d'adjudant du bataillon n° 20 landwehr, M. Arthur Dubied, Ier lieutenant d'infanterie, à Neuchâtel.

Sagne. — Vendredi matin, à 9 heures, un feu de cheminée se déclarait dans la maison de M. Numa Matile, boulanger, à la Sagne ; à midi, on réussissait enfin à maîtriser l'élément destructeur. Mais quelques minutes plus tard, la cloche d'alarme appelait à nouveau les pompiers, non plus pour le feu de cheminée, mais bien pour une conséquence du même feu. Par une fissure du canal, les flammes ont dû s'échapper et se sont attaquées à la poutraison du premier étage qui s'est mise à brûler. Ce commencement d'incendie fut heureusement éteint en quelques instants.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil général de la Commune

Séance du 6 mars.

A l'ouverture de la séance, le président lit une pétition par laquelle 34 habitants des Saars demandent l'installation dans leur quartier de l'eau et du gaz. Renvoyé au Conseil communal.

Le Conseil approuve la gestion de la fortune Desor et l'administration du fonds de réserve de l'emprunt de 1857 et des autres fonds spéciaux ; il en donne décharge au Conseil communal. Le fonds de réserve se montait au 31 décembre 1892 à 629,510 fr. 45 ; le fonds Ramorino-Kastus, à 30,326 fr. 20 ; le fonds Ch.-E. Dubois, à 32,000 et le fonds Guillaume de Pourtalès à 20,000 francs. Il décide l'affectation suivante du solde disponible de la gestion de la fortune Desor : 1000 fr. pour les musées et collections ; 350 fr. 96 pour l'agrandissement du jardin du n° 14, faubourg du Crêt, jusqu'à l'alignement de la nouvelle route au Sud.

Il adopte un projet de règlement pour la bibliothèque, et renvoie à une commission, composée de MM. Colomb, Vielle, Bouvier, Convert et Martenet, deux demandes de crédit : l'une de 16,000 fr. pour la construction d'un canal collecteur à la rue des Beaux-Arts, l'autre de 22,000 pour l'aménagement de la Place Piaget.

Le dernier de ces projets prévoit, entre autres, la plantation d'une allée d'arbres entre la Promenade et le café des Alpes, avec pose autour de ce terrain d'une bordure en pierre. Le poids public disparaîtrait et serait reconstruit au commencement de l'allée d'arbres qui conduit aux bains du Port, emplacement qui servirait alors de marché à foin. En face de l'hôtel du Lac, le pavement de la rue de l'Hôtel-de-Ville serait prolongé, améliorant les conditions de cette place, en temps de pluie surtout.

Le Conseil passe à l'ordre du jour sur la pétition demandant le transfert hors de Serrières des abattoirs et sur l'offre de 40,000 francs faite par MM. Vœgeli frères en échange des dits abattoirs.

Il renvoie à la commission *ad hoc* deux demandes d'agrégation de citoyens suisses, comprenant 7 personnes, et accorde 8 demandes d'agrégation de citoyens suisses et deux autres d'étrangers concernant Amédée Caillas, ingénieur, et sa famille, Français, et Henri-Ch. Koch, cordonnier, et sa famille, Allemands.

La séance est levée à 6 h. 25. La session est close.

Eclairage. — Nous avons reçu de M. Niepce, ingénieur à Genève, la lettre que voici :

« En parcourant l'article trop élogieux que vous venez de faire paraître dans le numéro de jeudi 2 courant, sur les expériences d'éclairage intensif qui ont eu lieu le 23 février à Neuchâtel, je remarque une erreur qui pourrait frapper certaines personnes.

Vous dites que la pression nécessaire pour envoyer l'huile dans le brûleur est de *15* atmosphères. C'est *1 1/2 atmosphère* qu'il faut lire. Le manomètre n'est gradué que jusqu'à 2 atmosphères par hecto et la position de l'aiguille qui se trouve sur 15 hectos au début de la marche de l'appareil a sans doute causé l'erreur que je vous signale. »

CORRESPONDANCES

Nous avons reçu de M. Tercier, gardien-chef au Pénitencier, une lettre, qu'on trouvera plus loin, en réponse à un article paru dans l'*Ouvrier* et qu'on nous demande de reproduire tout d'abord :

MENUISERIE.

Il a plu à M. Tercier de répliquer dans la *Feuille d'avis* du 14 février, à notre correspondance du 12 du même mois, traitant la confection du mobilier du Cercle catholique.

Nous avons cru jusqu'ici qu'il était d'usage, lorsqu'un journal commençait une polémique quelconque, d'envoyer au même organe la réponse, s'il y en avait une.

Il paraît que pour M. Tercier — qui est toujours pressé — il en est autrement. Nous prenons pour ce jour de faire tomber les arguments de M. T. La chose est d'autant plus facile que nous trouvons les armes dans la composition même de sa réplique.

M. le président du Cercle catholique écrit :

1° « Que le Comité du Cercle catholique ne faisant pas partie de l'Union ouvrière et agissant en toute liberté, etc. »

Nous faisons remarquer qu'il n'a nullement été question de l'Union ouvrière, de sorte que l'on doit considérer le premier point de M. T. comme étant du superflu, ou un non-sens.

2° « Qu'il est faux que plusieurs patrons menuisiers de la ville aient soumissionné, puisque le Comité n'a reçu des offres **régulières** que d'un seul d'entre eux (abstraction faite du pénitencier) et de *deux maisons qui n'ont que des représentants à Neuchâtel.* »

Ici, en disant carrément c'est *faux*, M. T. reconnaît cependant avoir reçu quatre offres *régulières* de la ville, sans compter les irrégulières qui sont sous-entendues. — Et pourquoi les offres irrégulières ne sont-elles pas devenues définitives ? C'est précisément parce que les patrons menuisiers savaient fort bien qu'il était, — pour eux qui paient les ouvriers — inutile de lutter contre le pénitencier qui n'a que le bois à payer, surtout qu'il profite pour ses achats des occasions où probablement de pauvres diables sont gênés.

M. Tercier dit en troisième lieu : « Que la soumission du pénitencier comparée à celles de ses trois concurrents (réguliers) n'offrait absolument pas une diminution du 10 %, mais qu'au contraire les prix de certains objets fabriqués par deux de ces maisons se trouvaient même sensiblement *inférieurs* à ceux des mêmes objets fournis par l'établissement en question.

Pour ce dernier point, après informations prises, ce n'est pas en bloc que le pénitencier a fait une réduction de 10 % (sur des concurrents qu'on feint au deuxième point ne pas connaître l'existence) mais seulement de 5 % et le même chiffre serait considéré à titre d'escompte. Or, quelle différence y a-t-il entre 10 ou 2 fois 5 ?

Que dira-t-on de l'escompte ?

L'Etat défend par l'art. 406 du code pénal de faire un escompte quelconque, et c'est un établissement de l'Etat qui offre un 5 % ! Si nos renseignements n'étaient pas tout à fait *à la lettre*, nous constatons quand même, avec tout le public, que le pénitencier a été favorisé, puisque M. Tercier ne se gêne pas pour déclarer que les prix du pénitencier sont plus élevés que ceux de certains patrons ayant également soumissionné. Alors pourquoi ne pas remettre le travail au patron qui voulait faire à meilleur compte (en payant honorablement ses ouvriers) ? Nous concluons que M. Tercier, en bon citoyen qu'il est, aurait été plus avisé en se taisant, ou, au lieu de se condamner lui-même, aller demander appui au Mentor qui l'a guidé lors de sa polémique avec notre ami A. D.

Qu'il nous soit encore permis d'ajouter que, quand il s'agit de vendre des billets pour la future Eglise catholique de notre ville, on ne vous demande pas si vous faites ou non partie de l'Union ouvrière et que les revendeurs aiment autant les vendre aux patrons et ouvriers menuisiers (malgré qu'on leur retire le travail auquel ils auraient droit) qu'à d'autres citoyens.

L. Sen.

* * *

Neuchâtel, le 4 mars 1893.

Monsieur le rédacteur,

En réfutant d'un bout à l'autre, dans le n° 38 de votre estimable journal, les arguments dont s'était servie la rédaction de *L'Ouvrier* pour déverser sur le pénitencier et contre moi sa vieille bile au sujet de l'ameublement du Cercle catholique, je me suis mis dans une belle impasse. Ne voilà-t-il pas que le dernier numéro de ce vaillant journal me gratifie d'une réplique tellement spirituelle et tellement au-dessus de ma portée, qu'il m'est absolument impossible d'en saisir le sens.

La rédaction de *L'Ouvrier* n'ayant pas même daigné accepter les offres que je lui faisais de me rendre auprès d'elle, pièces en mains, dans le but de lui prouver l'inexactitude des renseignements qui lui avaient été fournis par un soi-disant membre du Cercle catholique (inexactitudes que je lui prouverai encore à la première occasion), je me vois forcé d'abandonner la partie.

Ah ! c'est moi qui me mords les doigts de ne pas avoir suivi le conseil d'un ami qui me disait charitablement : Ne vous inquiétez pas de ce que peut dire un journal qui ne craint pas d'insérer dans ses colonnes des insanités comme celles contenues dans *L'Ouvrier* du 15 février :

« Le travail, le pain, ouvriers, vous les aurez lorsque la propriété individuelle sera abolie. Cette abolition ne pourra s'accomplir que par le socialisme révolutionnaire. Et au lieu de tendre la main et demander l'aumône pour vous nourrir, imitez les bêtes qui prennent où il y a lorsqu'elles ont faim.

« Oui, imitez-les, retournez à l'état bestial plutôt que de rester ces rois de la création en guenilles et crevant de faim. »

(Signé) « Masaniello ».

(Voir n° 3 de *L'Ouvrier*, première page, deuxième colonne.)

Vraiment, mon conseiller avait raison : valait-il la peine de m'inquiéter de ce que pouvait dire un journal dont la rédaction a une tendance très prononcée à suivre les conseils de son ami Masaniello ?

Pourtant me sera-t-il permis d'ajouter que les deux ouvriers menuisiers qui ont confectionné au pénitencier l'ameublement du Cercle catholique sont, entre les deux, *pères de quinze enfants* et que la faible part qui leur a été accordée sur le produit de ce travail leur a permis d'adoucir la misère dans laquelle sont profondément plongées leurs familles.

Du reste, ces deux détenus ont pris la ferme résolution de devenir un jour d'honnêtes travailleurs et reconnaissent que s'ils n'avaient pas mis en pratique des conseils dans le genre de ceux que donne *L'Ouvrier*, ils ne seraient pas en prison.

Pour l'édification de *L'Ouvrier*, je me ferai un devoir de citer encore le cas suivant :

Dernièrement, un ouvrier cordonnier, ex-anarchiste, qui subit au pénitencier une assez longue peine, me disait en versant des larmes : « Ah ! si j'avais écouté ma mère, au lieu de suivre les conseils de nos meneurs, je ne serais pas ici ».

Avis aux intéressés.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, etc.

J. Tercier.

Choses et autres.

⁂ La maman. — Mais Charlot, c'est de la pure extravagance ! Voilà que tu manges de la confiture sur ton beurre.

— De l'extravagance ! Mais non, maman, c'est de l'économie ! Le même morceau de pain sert pour les deux !

⁂ *Au débarcadère.* — Un Anglais est importuné par un commissionnaire obséquieux :

— M'sieu ne veut pas se débarrasser de quelque chose ?

— Yes !... de vos...

DERNIÈRES NOUVELLES

Sion, 6 mars.

Les résultats des élections au Grand Conseil donnent jusqu'à présent 70 conservateurs et 29 libéraux. Ceux-ci l'emportent à Brigue, Sierre, Conthey et Chamoson.

Aden. 6 mars.

Le sultan de Zanzibar est mort dimanche d'hydropisie. Le consul britannique a proclamé à sa place Hamed-ben-Thwain. 250 soldats anglais, immédiatement débarqués, ont été rangés devant le palais.

Berghash, fils du sultan, a pénétré dans le palais et a essayé d'en barrer les portes ; mais à la suite de la sommation du consul anglais, Berghash rouvrit et fut reconduit dans sa maison ; les marins gardent toujours le palais. Les promptes mesures prises par les autorités ont fortement impressionné les indigènes. Tout est tranquille.

Monsieur et Madame Hermann Schenker-Brun, Monsieur et Madame Emile Schenker-Balland, à Serrières, Mademoiselle Marie, Mademoiselle Lina et Monsieur Edouard Schenker, à Neuchâtel, ainsi que les familles Schenker, à Däniken, Füeg-Grolimund, à Soleure, Brun et Weber, à Neuchâtel, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve

Marie-Anna SCHENKER née SPÆTIG,

leur bien-aimée mère, sœur, tante et parente, que Dieu a rappelée à Lui, aujourd'hui, lundi 6 mars, dans sa 56me année, après une longue et pénible maladie, munie des sacrements de l'Eglise.

Je suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en Moi, encore qu'il soit mort, il vivra, et quiconque vit et croit en Moi ne mourra jamais.

Jean XI, 25-26.

Neuchâtel, 6 mars 1893.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu mercredi 8 courant, à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire : Evole n° 3.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

ON NE REÇOIT PAS.

Monsieur et Madame H.-L. Gallot et leur fille, Mademoiselle Marie Gallot, Monsieur et Madame Paul Godet, Madame Morel-Godet et ses enfants, Mademoiselle Louise Godet, Monsieur et Madame Alfred Godet et leurs enfants, Mademoiselle Jenny Godet, Monsieur Paul Bonhôte et ses enfants, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Charles-Paul GALLOT,

ancien pasteur,

leur bien-aimé frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, mort subitement le 6 courant, dans sa 73me année.

Cormondrèche, le 6 mars 1893.

Être avec Christ est ce qui m'est le meilleur.

Ph. I, 23.

L'enterrement aura lieu à Cormondrèche (Chalet Bille), le 8 mars, à 1 h. après midi.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Monsieur Jean Pierre Monnard et sa famille, Madame Herlich-Monnard, Madame Guenot-Monnard, à Neuchâtel, Madame Duplessis-Monnard, à Paris, et les familles Monnard, font part à leurs parents, amis et connaissances, du décès de

Madame Henriette ERFURT née MONNARD,

survenue le 6 mars 1893, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Psaume XXIII.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu le mercredi 8 mars, à 11 heures du matin.

Domicile mortuaire : Faub. des Parcs 4.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

LA

FEUILLE D'AVIS

DE NEUCHATEL

le journal le plus répandu en ville et dans tout le Vignoble, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, etc., procure aux annonces toute la publicité désirable. — Prix modérés. — Conditions avantageuses pour tout ordre important et répété.

Bourse de Genève, du 6 mars 1893

Actions		*Obligations*	
Jura-Simplon.	107.—	3 1/2 fédéral . .	—.—
Id. priv.	—.—	3 % id. ch. de f.	98 —
Central-Suisse	—.—	3 % Gen. à lots	105.50
N-E Suis. anc.	559 —	S.-O. 1878, 4 %	515.—
St-Gothard . .	—.—	Franco-Suisse	470.—
Union-S. anc.	—.—	N.-E. Suis. 4 %	527.—
Banque fédér.	—.—	Lomb. anc. 3 %	328.50
Union fin. gen.	534 —	Mérid. ital. 3 %	304.50
Parts de Sétif.	—.—	Douan. ott. 5 %	—.—
Alpines	138 —	Prior. otto. 4 %	450.—

Changes à Genève

	Demandé	Offert
France . .	100.15	100.20
Londres. .	25.19	25.23
Allemagne	123.25	123.35

Argent fin au kilo

Londres .	140.25
Hambour	140.05
Francfort	—.—

Esc. Genève 2 1/2 %

Bourse de Paris, du 6 mars 1893

(Cours de clôture)

3 % Français.	98.37	Crédit foncier	990.—
Ext. Esp. 4 %	64.50	Comptoir nat.	498.75
Hongr. or 4 %	—.—	Bq. de Paris .	655.—
Italien 5 % . .	92.92	Créd. lyonnais	777.50
Portugais 3 %	21.5/8	Mobilier fran.	150.—
Rus. Orien 5 %	70.95	J. Mobil. esp.	83 75
Turc 4 % . . .	22.45	Banq. ottom. .	589.37
Egy. unif. 4 %	505.—	Chem. Autrich.	657.50
Actions		Ch. Lombards	247.50
Suez.	2650.—	Ch. Méridien.	640.—
Rio-Tinto . . .	395.62	Ch. Nord-Esp.	168.75
Bq. de France	— —	Ch. Saragosse	203.75

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

Nous sommes **acheteurs** de :

3 3/4 % Etat de Neuch^l 1891, à 100.— et int.
4 % Etat de Neuchâtel 1885, à 101.25 »
4 % Ville de Neuchâtel 1887, à 100.75 »
3 1/2 % Ville de Neuch^l 1888, à 98.— »
4 % Municip. du Locle 1885, à 101.— »
4 % » de Ch.-de-Fonds, 101.— »

Nous sommes **vendeurs** de :

3 1/2 % Etat de Neuchât^l 1887, à 99.— et int.

Imprimerie H. Wolfrath & Cie